

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale  
Service des communes  
13934

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Aide du Département à la préservation foncière et valorisation des zones agricoles et naturelles - Année 2020 - 2ème répartition.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le montant de l'autorisation de programme inscrite au budget départemental 2020 pour le dispositif départemental d'aide à la préservation foncière et valorisation des zones agricoles et naturelles s'élève à 500 000 €

Une répartition de crédits a été approuvée lors de la Commission permanente du 25 septembre 2020 pour un montant global de subventions de 300 176 €

Le Conseil départemental a été saisi, au titre de ce dispositif, de différentes demandes de subventions départementales formulées en 2020 par quatre communes, présentées en annexe 1.

Le montant total des subventions d'investissement sollicitées s'élève à 164 960 €, sur une dépense subventionnable globale de 274 933 €HT, conformément au détail joint en annexe 1.

Telles sont les raisons qui m'incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé  
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL